



PLANTIER
Bureau d'études
béton armé-bois-métal

CABINET DENIS BARRUCAN

3, rue de Rumilly
CS 60047
74002 ANNECY CEDEX

A l'attention de M. Jean ROUZAUD

Cran-Gevrier, le 15 Juin 2017

Objet : 13689 - Pté Mme MERABTENE
Copropriété Les Chardons – ANNECY (74)
Expertise suite à l'affaissement d'une cloison

Réf. : L201706/055

Monsieur,

Suite à votre demande, nous avons analysé le problème de cloison fortement fissurée entre la chambre et le salon de l'appartement de Mme MERABTENE.

Cette cloison brique n'a pas de rôle structurel, mais la cause de ce sinistre est à déterminer.

Selon nous, la cause du sinistre est la suivante :

La cloison n'a pas été montée correctement lors de son exécution, le manque de matériaux résilients en pied a empêché le phénomène de dilatation ainsi que l'absorption de la flèche de la dalle haute.

De plus, nous avons observé des fissures en sous face de dalle, correspondant à la position des poutrelles qui la compose.

Ce système de plancher connu pour sa souplesse, peut engendrer une certaine flèche qui peut avoir un impact sur les cloisons.

Toutefois, ces fissures en dalle ne font pas apparaître de problème structurel.

En conclusion, nous affirmons que nous n'avons pas identifié de problème structurel en lien direct avec ce sinistre et susceptible de mettre en péril la stabilité du bâtiment.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

H. MORLEVAT

